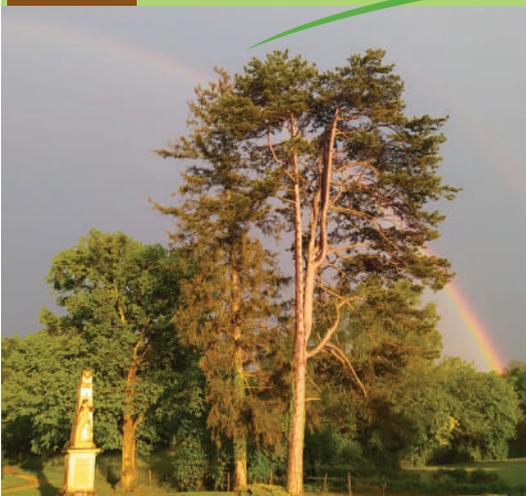


Info Confrançon #57

CONFRA^ÇON



Jean Paul BUELLET,
maire #

Mairie

1, place de la mairie
01310 Confrançon
04 74 30 27 38
mairie@confrancon.fr
www.confrancon.fr

Horaires d'ouvertures

Accueil du public en mairie
sur rendez-vous.

Le standard est joignable du
lundi au vendredi de 8h30 à
12h et de 13h30 à 17h.

Bilan de mi-mandat

Trois ans déjà que l'équipe municipale est en place, il me paraît nécessaire de faire un point de cette 1^{ère} moitié de mandat. Ce dernier a démarré de manière très particulière et déstabilisante pour les élus, en effet le conseil municipal a été mis en place seulement deux mois après les élections, pour les raisons que chacun connaît. Dès cette phase délicate passée, l'équipe municipale s'est mise au travail sur différents chantiers et domaines.

Les actions significatives et positives se situent en premier lieu au niveau du lien, de l'information et du service aux habitants avec :

- L'utilisation de PanneauPocket, Facebook et bientôt, d'un nouveau site internet.
- La personnalisation de l'accueil en Mairie afin d'améliorer le service apporté aux administrés.
- L'impulsion donnée à la création de Conf'Anime fin 2021, afin de redynamiser l'animation dans la commune et permettre ainsi le rapprochement des habitants.

Dans un autre domaine :

- Le soin apporté le long de nos routes et chemins avec des campagnes d'élagage importantes pour la sécurité des personnes et des réseaux, l'étude d'une voie partagée sur la petite route, pour améliorer la sécurité des piétons et cyclistes.

En matière de développement durable :

- La mise en place d'un Pédibus qui, par manque d'usagers a dû s'arrêter après une année d'existence.
- L'acquisition de 2 moutons d'Ouessant pour une tonte écologique.
- L'aménagement du cimetière, les rénovations énergétiques opérées ou en passe de l'être des appartements communaux, du local tennis, de l'ancien fournil, des sanitaires de l'école et du gymnase avec le remplacement de l'éclairage par des Leds.

Autres sujets d'importance :

- Le transfert de la bibliothèque est acté, le calendrier prévisionnel arrêté, les travaux débuteront en juillet 2024.
- Le professionnalisme et la disponibilité dont font preuve les agents administratifs et techniques.

Quelques points plus sensibles aux yeux de certains :

- Les éoliennes et l'antenne radioélectrique de télécommunication cristallisent quelque peu les opinions. Purgé de tous recours, les travaux des éoliennes démarrent l'été prochain. Ceux de l'antenne doivent attendre la décision du Tribunal administratif suite au recours d'un tiers. Les travaux du Logis Neuf avaient également suscité des angoisses, l'aménagement fait aujourd'hui l'unanimité, qui plus est dynamisé par l'arrivée de nouveaux commerçants.

Tous ces projets ont été réalisés sans augmenter la pression fiscale locale des administrés, dans un contexte budgétaire contraint lié à la conjoncture économique et sociale compliquée.

Enfin je tiens à souligner le travail fourni par l'ensemble de l'équipe municipale en place qui, bien qu'issue de listes différentes, fonctionne collectivement pour le bien et l'intérêt de notre commune.

Bon été à toutes et tous...

Changements des limites d'agglomérations

Pour plus de sécurité, les limites d'agglomérations ont été déplacées de façon à ce que les automobilistes roulent à 50 km/h sur la route de Confrançon, secteurs Logis Neuf et Malet.

D'autres aménagements pour améliorer encore la sécurité sont en cours d'étude.. #



Remplacement du panneau lumineux du Logis Neuf

Le panneau d'affichage lumineux implanté sur la plateforme multimodale du Logis Neuf a dû être remplacé. En effet, ce matériel installé lors des travaux de requalification routière de la traversée du Logis Neuf en 2018 ne donnait plus entière satisfaction car ne fonctionnait plus efficacement et devait faire l'objet de nombreuses réparations.

Le devis de réparation demandé auprès du prestataire basé dans le sud de la France s'est révélé être trop onéreux. Aussi, le choix de la municipalité s'est orienté sur un fournisseur local basé à Feillens. Il s'agit d'un matériel assemblé localement avec des

pièces elles aussi fabriquées en local. Autre changement : le format retenu de l'affichage est en portrait, ce qui permet d'afficher des flyers que les associations nous font parvenir pour leurs manifestations.

Avec un capteur de luminosité performant qui adapte la puissance de l'affichage en fonction de la luminosité ambiante, le confort visuel devrait être optimal et des économies d'énergie devraient être générées.

Ce matériel devrait donc être plus durable et plus économe que le précédent, ce que l'entreprise nous certifie.

#



Un nouveau rideau à la salle des fêtes



Mis en service le 25 février pour la pièce de théâtre organisée par Conf'Anime, il a coûté 1 005.60 € TTC. #

Troisième et dernière tranche des travaux du cimetière

Les travaux de création d'un cheminement doux le long de la RD92b entre le Lotissement le Pré Vert et le chemin de Sottizon débuteront le 10 juillet prochain. Une déviation sera mise en place, les travaux étant réalisés route barrée pour gagner du temps.

#

Signature de la convention Espace Sans Tabac

Vendredi 28 avril, Jean Paul BUELLET, maire, accompagné de conseillers municipaux accueillait des représentants de la Ligue contre le cancer : des habitants bénévoles, Patrick PERCEAU, responsable de la délégation de Montrevel-en-Bresse et le Docteur BRUHIÈRE, président départemental.

L'opportunité de faire visiter les limites de l'Espace Sans Tabac défini par des lignes vertes au sol et des panneaux, un périmètre vaste qui englobe toutes les zones où les enfants peuvent avoir des activités scolaires ou péri scolaires : école, crèche, garderie périscolaire et centre de loisirs, gymnase.

Puis les protagonistes se sont rendus en mairie afin de signer la convention entre la commune de Confrançon et

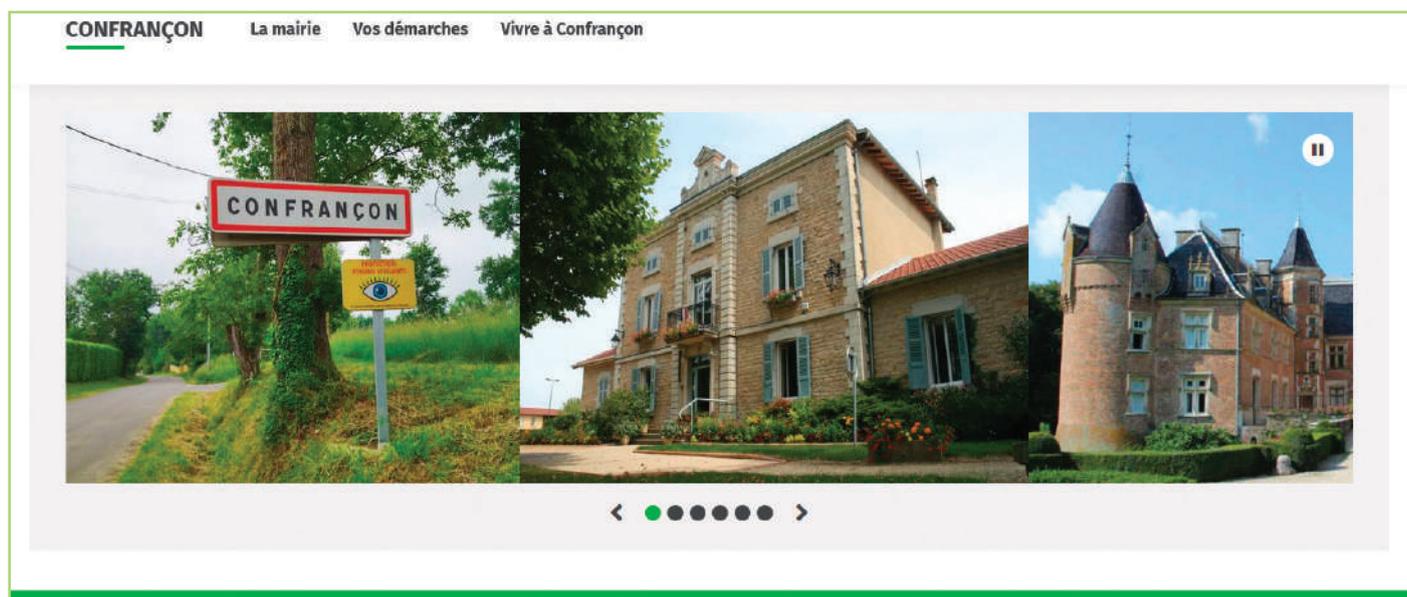


la Ligue contre le cancer de l'Ain. Rappelons que le tabac est un fléau responsable en France de 78 000 morts chaque année. Comme à Confrançon, un grand nombre de conseils municipaux de l'Ain s'engage

pour des Espaces Sans Tabac, pour la santé publique, pour l'avenir de nos enfants, et pour la préservation de l'environnement.

Jean Paul BUELLET,
maire #

Nouveau site internet



Afin d'améliorer l'accès aux informations communales pour les habitants, la commission Information - Communication a mené à bien une refonte totale du site internet de Confrançon. Avec l'appui du service aux communes de Grand Bourg Agglomération, quelques conseillers municipaux, agents administratifs et habitant se sont formés

à la création d'un site internet sur une plateforme déjà utilisée par une vingtaine de communes de GBA. 3 rubriques ont été créées ouvrant sur de multiples informations utiles : La mairie, Vos démarches, Vivre à Confrançon. Le site permettra également aux associations de communiquer sur leurs manifestations à partir de l'agenda.

Le nouveau site sera accessible dans les prochains jours, à la même adresse www.confrancon.fr. Nous espérons qu'il vous donnera satisfaction. Dans cette phase de lancement, nous serons preneurs de vos remarques et suggestions d'amélioration par mail ou sur le formulaire contact du site.

La commission Information - Communication #

Commémoration du 8 mai 1945



Cette célébration de l'anniversaire de la victoire de la seconde guerre mondiale intervient à un moment où la guerre frappe de nouveau le continent européen, avec son lot de souffrances et d'atrocités.

Infos diverses

Projet d'aménagement du terrain de foot de Fenioux

Le terrain de foot de Confrançon situé à Fenioux va changer de destination. En effet, un nouveau terrain intercommunal implanté à Curtafond entrera en service prochainement. Situé entièrement en zone constructible et orienté vers le Logis Neuf, la commune étudie actuellement l'urbanisation de Fenioux.

A ce jour, aucun scénario n'a été arrêté et plusieurs projets d'aménagement doivent être déposés en mairie. La municipalité étant soucieuse d'associer les riverains du terrain de foot pour répondre à leurs interrogations, une réunion sera prochainement organisée dès que des éléments plus précis seront détenus.

Artisans, entrepreneurs, faites-vous connaître

Artisans, auto-entrepreneurs, indépendants arrivés dernièrement sur Confrançon... la commune vous invite à vous manifester en mairie afin de vous faire connaître en laissant vos coordonnées.

Si vous le souhaitez, une présentation de votre activité pourra être publiée dans le prochain bulletin d'informations communales.

Contact : 04 74 30 27 38 ou mairie@confrancon.fr

Expression de la minorité municipale

Trois ans après notre engagement au sein du conseil municipal, la collaboration entre tous les membres s'avère productive et respectueuse des opinions de chacun, au profit des habitants de notre village. Passez un bel été.

Aurélie BETTEMBOURG, Sébastien BORGET, Christophe CHARTIER

#

Recensement citoyen

Toute personne (garçon ou fille) de nationalité française doit se faire recenser entre la date de ses 16 ans et la fin du 3^{ème} mois suivant. Cette formalité est obligatoire. Le recensement s'effectue à la mairie ou par internet sur : www.mon.service-public.fr.

Rentrée 2023 : inscription au transport scolaire

La rentrée scolaire 2023-2024 se prépare et comme tous les ans, 2 abonnements sont proposés :

L'abonnement scolaire 1 A/R

Réservé aux élèves qui habitent dans une des communes de Grand Bourg Agglomération.

L'abonnement scolaire 1 A/R par jour permet aux élèves de faire un aller et un retour par jour scolaire (hors samedi, dimanche, jours fériés et vacances scolaires) pour les trajets du domicile à l'établissement scolaire.

Les 20 € demandés correspondent à des frais de dossier.

Disponible sur le site :

www.rubisjunior.grandbourg.fr

Pour rappel : l'envoi de l'abonnement avant la rentrée est garanti uniquement pour les demandes validées et payées avant le 31 juillet 2023. Les demandes reçues après cette date seront traitées sans garantie pour l'élève d'avoir sa carte pour la rentrée.

L'abonnement illimité

Pour tous les élèves qui souhaitent avoir un accès sans conditions au réseau Rubis (121 €/an).

Cet abonnement est disponible sur le site www.oura.com ou directement à l'Agence Grand Bourg Mobilités.

L'école en images



1 La grande lessive, 15 mai avec toutes les classes de Confrançon



2 Visite du Père Noël



3 Carnaval



4 Correspondance avec une classe de Buellas



5 Jour du 100 à Curtafond



6 Poterie avec Isabelle Prud'Homme

Qu'est-ce qu'un budget communal ?

Le budget est un acte juridique qui prévoit et autorise les recettes (entrées d'argent) et les dépenses (sorties d'argent). Il se structure en deux parties : la section de fonctionnement et la section d'investissement qui se composent chacune d'une colonne dépenses et d'une colonne recettes.

La section de fonctionnement regroupe :

- toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement de la collectivité (charges à caractère général, de personnel, de gestion courante, intérêts de la dette, dotations aux amortissements, provisions...);
- toutes les recettes que la collectivité peut percevoir : des dotations de l'État, des impôts et taxes, de prestations de services...

La section d'investissement comporte :

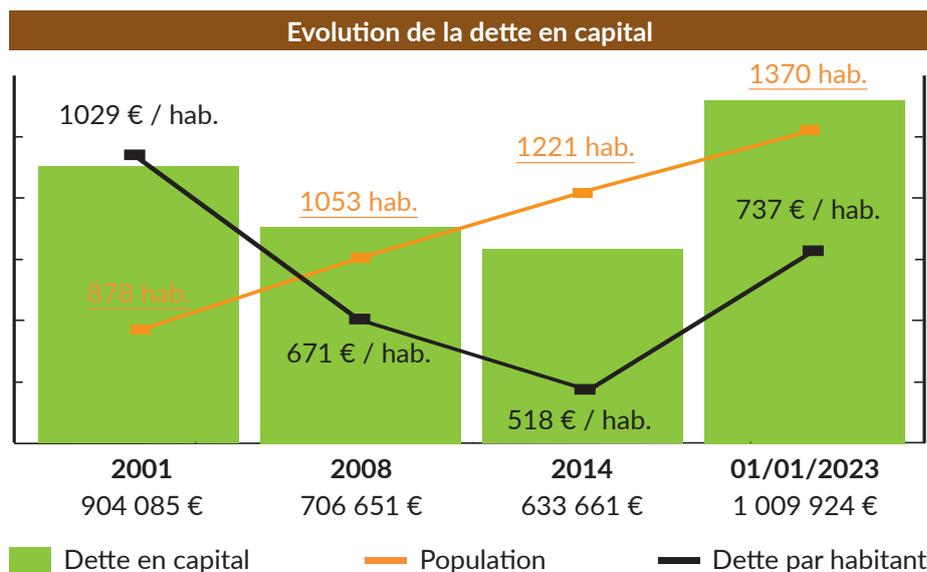
- en dépenses : le remboursement de capital emprunté et les dépenses d'équipement de la collectivité (tra-

voux en cours, acquisition de matériel...)

- en recettes : les emprunts, les dotations et subventions de l'État. On y trouve aussi une recette d'un genre particulier, l'autofinancement, qui correspond en réalité au solde excédentaire de la section de fonctionnement. Au sens matériel, il n'existe qu'un seul budget. En effet, le budget primitif est

tout d'abord voté et énonce aussi précisément que possible l'ensemble des recettes et des dépenses pour l'année. Mais en cours d'année, des modifications sont nécessaires afin d'ajuster les dépenses et les recettes aux réalités de leur exécution.

Hervé COLAS,
adjoint aux finances #



Budget primitif 2023 - Section de fonctionnement

Dépenses de Fonctionnement 2023		
Charges à caractère général	218 550 €	21 %
Reversement GBA (salaire)	205 000 €	20 %
Reversement SIVOS et SIEA (éclairage public) et indemnités	228 225 €	22 %
Charges financières	22 050 €	2 %
Reversement FNGIR & Fond de péréquation	6 954 €	1 %
SOUS-TOTAL	706 095 €	
Virement section d'investissement	357 665 €	34 %
TOTAL	1 038 084 €	

Recettes de Fonctionnement 2023		
Excédent antérieur reporté et produits exceptionnels	123 325 €	12 %
Produits des services	33 650 €	3 %
Impôts et taxes	574 411 €	55 %
Dotations et participations	122 826 €	12 %
Dotation compensation GBA	79 674 €	8 %
Revenus des immeubles et recettes exceptionnelles	104 199 €	10 %
TOTAL	1 038 084 €	

Budget primitif 2023 - Section d'investissement

Dépenses d'investissement 2023		
Remboursement emprunts - Caution - Reversement Agglo	104 850 €	20 %
Report d'investissements 2021	26 874 €	5 %
Cimetière	110 000 €	21 %
Réaménagement bibliothèque	60 000 €	11 %
Travaux école	60 000 €	11 %
Voirie (partie investissement)	55 000 €	11 %
Autres investissements	87 620 €	17 %
Solde exécution reporté	18 342 €	4 %
TOTAL	522 686 €	

Recettes d'investissement 2023		
Virement de la section de fonctionnement	357 665 €	68 %
Caution	600 €	0 %
Dotation compensation voirie GBA	59 132 €	11 %
Excédent de fonctionnement 2022	45 216 €	9 %
Recettes (Taxe aménagement, TVA)	47 000 €	9 %
Subventions et participations	13 073 €	3 %
TOTAL	522 686 €	

Budget 2023

Le 31 mars dernier, le conseil municipal s'est réuni pour adopter le compte administratif de l'année 2022 et procéder au vote du budget de l'année 2023, tout en définissant les nouveaux taux d'imposition communaux. Il s'agit là d'un temps fort de la vie municipale.

Partageons ici quelques éléments clés des finances de la commune.

Les budgets 2022 et 2023 sont fortement marqués par l'inflation déclenchée par le conflit en Ukraine, générant des variations importantes de prix, du côté de l'énergie, mais aussi des travaux, des matières... Cette instabilité rend difficile l'exercice de prévision et d'équilibre budgétaire. Elle impacte également les projets qui sont plus longs à mettre en place.

En Fonctionnement

Le budget primitif 2023 prévoit des dépenses de fonctionnement de 680 419 €, en baisse de 19 % par rapport au réalisé 2022 (841 629,71 €). Cette baisse résulte d'opérations d'ordre entre sections fonctionnement et investissement pour un montant de 176 000 € en 2022. Lors de l'exécution budgétaire, la collectivité effectue des opérations « réelles » (achat de biens ou de services...) ou des opérations « d'ordre » qui se caractérisent par le fait qu'elles sont purement comptables et s'annulent en dépenses et en recettes. Si l'on s'en tient aux prévisions de dépenses réelles de la section fonctionnement, elles tendent à augmenter (+ 9 000 € sur l'énergie, + 17 000 € sur la voirie suite au transfert de compétence de GBA vers les communes, + 2 000 € en assurance, + 6 000 € en charges de personnel) atténuées par une baisse de 28 000 € liée aux travaux de rénovation entrepris en 2022 sur un logement communal en location.

Les recettes prévisionnelles de fonctionnement s'établissent à 1 038 084,04 € contre 942 447,18 € en 2022, soit une hausse de 9%. Représentant 50% du budget commu-

nal, les recettes fiscales sont estimées à 519 361 €, en hausse de 8,2 % par rapport à 2022, notamment parce que l'Etat augmente mécaniquement les bases d'imposition en lien avec l'inflation de l'année précédente. Les taux de fiscalité directe s'établissent à : Taxe sur le foncier bâti : 32,74 % (légère augmentation du taux communal compensée par une baisse des taux de GBA dans le cadre du mécanisme d'harmonisation des taux pratiqués par les 7 intercommunalités qui composent Grand Bourg Agglomération), Taxe sur le foncier non bâti : 48,71 %, Taxe habitation résidences secondaires : 13,70 %. Les recettes 2023 devraient également bénéficier du versement de 50% de l'indemnité forfaitaire de la société CHAMPS HELICONIA pour un montant de 62 325 €, dans le cadre de la convention de passage et de surplomb du domaine privé de la commune inhérente aux travaux du parc éolien. Ces recettes permettent, au regard des dépenses, de réaliser un virement à la section d'investissement de 357 665,04 €, dont 123 324,50 € d'excédent cumulé de fonctionnement.

En investissement

Dans le sillage de 2022, le budget 2023 marque un retour à l'investissement avec la dernière phase du cimetière (115 640 €) mais aussi le

lancement du projet bibliothèque (72 960 €) notamment pour les études. En parallèle à ces deux projets « phares » de la mandature viendront s'ajouter l'entretien de certains bâtiments : à l'école pour une première phase de 60 000 € (toiture, isolation, sanitaire...), la transformation de l'ancien fournil en salle d'extension de la cantine et salle de réunion (30 000 €), le remplacement de l'éclairage du gymnase pour plus d'économies (13 000 €) mais aussi des éclairages de sécurité et de nombreux travaux divers pour environ 57 000 €. Une nouvelle dépense d'investissement fait son apparition dans le budget communal : la réfection des routes pour 55 000 € qui s'ajoutent aux 30 000 € d'entretien inscrits en fonctionnement, ceci faisant suite au transfert de la compétence voirie de l'agglomération vers la commune, qui fait l'objet d'une compensation partielle (59 132 €). Le remboursement des emprunts (93 500 €) couplé au non recours à nouvel emprunt contribueront au désendettement de la commune. Au final, la prévision budgétaire de la section investissement s'établit à 522 686,20 € pour 2023. De quoi entretenir les locaux, finaliser un projet attendu et préparer les investissements à venir.

Hervé COLAS,
adjoint aux finances #

Taux d'imposition de la fiscalité directe

48,71 %

Foncier non bâti (recette : 54 604 €)

32,74 %

Foncier bâti (recette : 389 933 €)

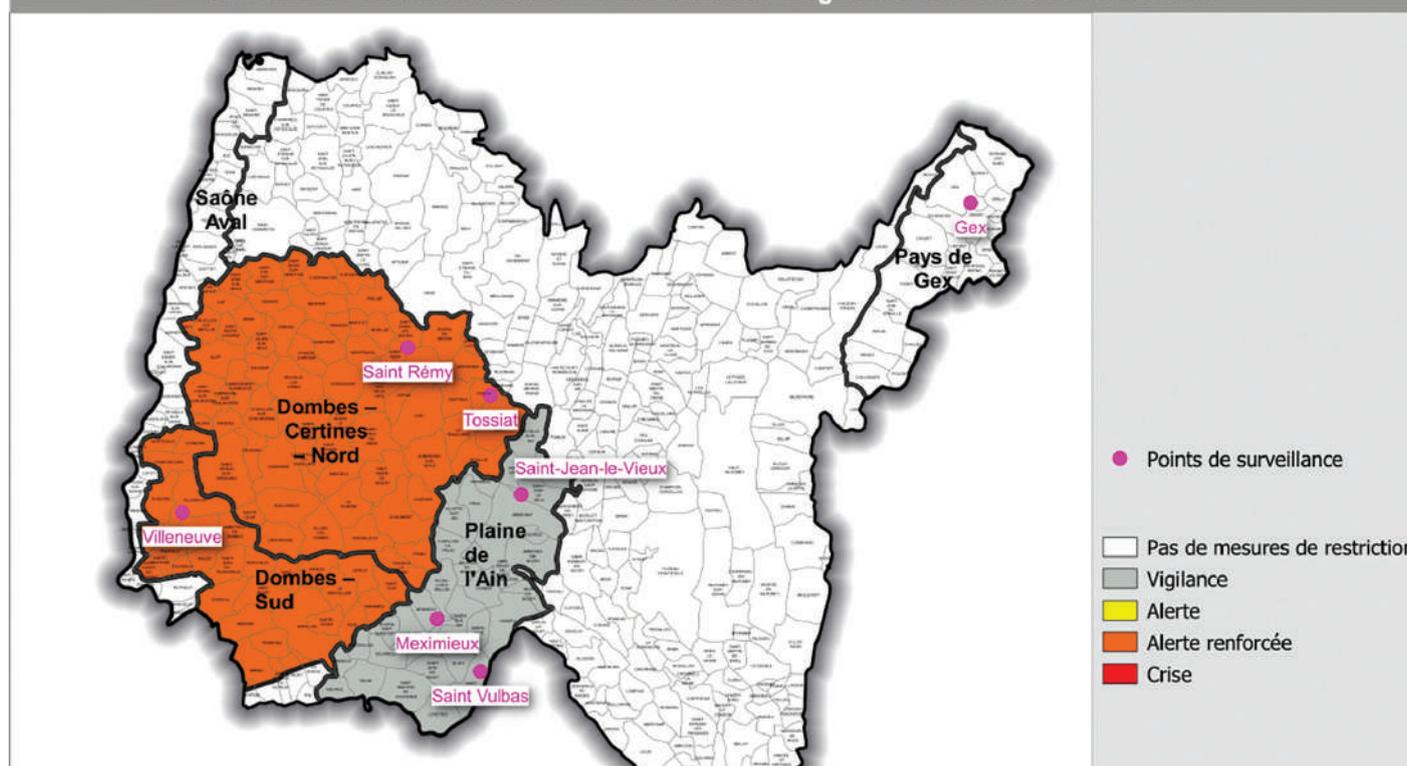
13,70 %

Taxe habitation résidences secondaires (recette : 3 995 €)

Total recettes 2023 : 448 533 €

L'eau, un patrimoine vital à préserver

Annexe 1 : état de sécheresse des bassins de gestion des eaux souterraines



L'eau est indispensable à la vie, sans elle il n'y aurait aucune vie possible sur terre. Le constat est simple, tous les êtres vivants ont besoin d'eau pour exister. Elle représente 65% du corps humain, on peut vivre 30 jours sans manger mais pas plus de 3 jours sans boire.

Dans un contexte où la population mondiale est en forte croissance et où les populations des pays émergents aspirent aux mêmes habitudes alimentaires que celles des pays développés, la consommation d'eau nécessaire pour nourrir la planète va croître très fortement. De plus, le dérèglement climatique entraîne l'aggravation des périodes de sécheresse et de fortes pluies, accentuant la rarefaction de l'eau.

L'eau, la gestion de sa ressource et le partage de ses usages deviennent des enjeux majeurs pour la vie sur la planète et plus localement, pour la vie à Confrançon.

L'eau à Confrançon :

- C'est le bief de Corian qui traverse le bourg, régulé en amont par le

bassin de rétention : les plus âgés se souviennent du bourg de Confrançon inondé.

- C'est le bassin versant de la Veyle, qui ira gonfler la Saône, puis le Rhône pour finir dans la méditerranée : le syndicat mixte Veyle Vivante qui regroupe 49 communes dont Confrançon assume la compétence GEMAPI, qui comprend les missions relatives à la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations.
- C'est le château d'eau construit en 1998 à Chassagne : créé en 1947, le syndicat intercommunal Veyle-Reyssouze-Vieux-Jonc assume la distribution d'eau potable pour les habitants de 22 communes dont Confrançon avec 2 sites de pompage en nappe à Saint Rémy et Polliat à des profondeurs comprises entre 10,50 m et 14 m selon les puits.
- Ce sont une multitude de systèmes d'assainissements individuels ainsi qu'un dispositif collectif de traitement qui collecte les eaux usées des hameaux du bourg et du Lo-

gis-Neuf pour être traités dans la station d'épuration dotée de filtres à roseaux : la compétence assainissement a été transférée en 2019 à Grand Bourg Agglomération.

- Ce sont environ 900 mm de précipitation en moyenne par an.
- Ce sont 1 370 habitants et de nombreuses entreprises qui consomment quotidiennement de l'eau.

La gestion de l'eau en période de sécheresse

Au niveau de la Préfecture, un comité restreint dédié à la gestion conjoncturelle de la sécheresse est chargé d'assurer un suivi hebdomadaire de la ressource en eau.

Ce comité propose, si nécessaire, des mesures de restriction temporaires de certains usages de l'eau, afin de préserver la ressource en eau et les milieux aquatiques ainsi que les usages prioritaires que sont l'alimentation en eau potable des populations et la salubrité et la sécurité publiques. Ces mesures de restriction temporaires sont déclenchées par arrêté préfectoral.

5 000 litres

C'est la consommation moyenne d'un Européen pour l'ensemble de ses usages quotidiens

Derrière tout ce que l'on achète se cache de l'eau : objets, infrastructure, élevage, cultures. L'ensemble des activités humaines nécessite de l'eau



Il existe 4 niveaux de limitation des usages selon la sévérité de l'épisode de sécheresse :

- Le niveau de vigilance sert à informer et inciter les particuliers et les professionnels à économiser l'eau.
- Les niveaux d'alerte et d'alerte renforcée exigent de réduire tous les prélèvements et interdisent les activités impactant les milieux aquatiques. Jusqu'à 50 % d'économie d'eau peuvent être exigés ;

- Le niveau de crise déclenche des interdictions pour préserver les usages prioritaires : santé, sécurité civile, eau potable et salubrité. Les prélèvements d'eau pour l'agriculture sont alors interdits (totalement ou partiellement), ainsi que de nombreux usages domestiques ou d'espaces publics (arrosages des massifs floraux, fontaines, nettoyages des voiries, etc.).

Ces mesures de restriction concernent l'ensemble des usagers : les particuliers, les collectivités, les industriels et les agriculteurs.

Dès le 29 mars 2023, la Préfecture a pris un arrêté portant restrictions temporaires de certains usages de l'eau dans le département de l'Ain, qui stipule que la zone Dombes - Certines - Nord qui inclut Confrançon passait en alerte renforcée pour une période allant du 1^{er} avril 2023 jusqu'au plus tard au 31 octobre 2023.

En 2022, l'épisode de sécheresse a entraîné sur le département le tarissement ou la baisse de débit d'une trentaine de sources et la mise à l'arrêt de 7 captages pour hauteur d'eau insuffisante.

Afin d'éviter le risque de coupures d'eau, nous sommes appelés à respecter les restrictions en vigueur sur notre zone.

Jean-Luc FROMONT,
conseiller municipal #

PRÉFÈTE DE L'AIN
Liberté
Égalité
Fraternité

Sécheresse dans l'Ain – Mesures de restriction à respecter sur le territoire de l'Ain hors axe Saône

ALERTE RENFORCÉE

Usages domestiques

Interdiction d'arroser les massifs fleuris et les plantes en pot
Adaptation pour l'arrosage au goutte-à-goutte ou pied-à-pied ou micro-aspersion autorisée entre 18 h et 11 h

Interdiction d'arroser les espaces verts et les pelouses
Adaptation pour les arbres et arbustes plantés en plein terre depuis moins d'1 an (arrosage autorisé de 21h à 9h)

Interdiction d'arroser les jardins potagers de 9h à 21h
Prélèvement interdit dans les eaux superficielles

Interdiction de remplir les piscines privées et les baignoires (> 1m³) sauf remise à niveau & premier remplissage sous condition

Interdiction de laver les cours et les façades (sauf travaux préparatoires à un ravalement)

Interdiction de laver les véhicules à domicile

Fermeture des fontaines publiques et privées en circuit ouvert

Ouvrages hydrauliques
Interdiction de toutes manœuvres ayant une influence sur la ligne d'eau
Interdiction de fonctionnement par écluses

Interdiction de remplir et de vidanger les plans d'eau

L'utilisation des réserves d'eaux pluviales n'est pas concernée par ces restrictions

Retrouvez le détail des mesures prises pour l'ensemble des usages domestiques et professionnels sur le site des services de l'État - www.ain.gouv.fr

Version du 22/09/2022

Conf'Anime fête son premier anniversaire

L'année a commencé avec une pièce de théâtre « Panique au Ministère », présentée par la troupe Les P'tits Potins de Viriat, qui a rencontré un franc succès.

Les 24 et 25 juin prochains, la vogue sera à l'honneur avec repas et animation musicale sous chapiteaux samedi soir et dimanche midi. Les manèges divertiront les plus jeunes.

Samedi soir, le feu d'artifice offert par la municipalité illuminera le ciel.

Dimanche, une marche est prévue le matin et un concours de vélos décorés en début d'après-midi ainsi qu'un concours de pétanque organisé par nos conscrits.

Nous nous retrouverons, tout le week-end, autour de la buvette pour passer de bons moments de convivialité en toute simplicité.

Nous vous donnons rendez-vous le 14 octobre pour les Foulées du Logis avec notre vente de tartes cuites au four communal.

Eh bien sûr d'autres animations sont en projet.

Conf'Animentement vôtre !

Virginie BRAMAS,
secrétaire #



Bilan de la première saison pour le club de l'USCV

Nous avons 7 équipes engagées en championnat et une équipe loisir, représentant pas moins de 90 licenciés pour cette saison. Si le bilan sportif est plutôt mitigé pour les équipes séniors (descente en DF2 pour les filles, maintien en DM2 et DM3 pour les garçons), les résultats des équipes jeunes sont plutôt encourageants. Nous sommes cependant toujours à la recherche de futures basketteuses / basketteurs pour étoffer nos effectifs pour l'année prochaine. N'hésitez donc pas à venir tester nos entraînements, ils sont ouverts à tous à compter du mois de juin.

Du côté des salariés, nous pourrions toujours compter sur la présence de

Nelson la saison prochaine puisqu'il va préparer un BPJEPS ; il sera également rejoint par un nouvel alternant afin de développer le basket école, le sponsoring et proposer des stages lors de chaque période de vacances scolaires. Le bureau associatif est quant à lui composé de 14 membres, mais nous sommes en recherche permanente de bénévoles motivés.

L'assemblée générale se déroulera le samedi 1^{er} Juillet au Gymnase de Confrançon et sera suivie par le Tournoi de Molky. Vous trouverez toutes les informations sur notre page Facebook : USCV - Union Sportive Confrançon Vonnas.

Au plaisir de vous rencontrer lors de cette journée ! #



Planète Tennis

Cette année, Planète tennis a profité du dimanche des finales du tournoi Open pour récompenser tous les jeunes du club ayant participé à une compétition individuelle ou par équipe ainsi que ceux qui ont été présents au TMC (tournoi Multi Chances) interne organisé par notre enseignant.

Un tee-shirt aux couleurs du club avec leur prénom floqué au dos leur a été offert, et ils seront fiers de le porter dans les prochaines compétitions.

#



Amicale pompiers des Trois Logis

Le 28 janvier, l'amicale Trois Logis a organisé un spectacle cabaret, 9 artistes ont fait voyager quasiment 300 personnes. Ils ont pu aussi apprécier le show d'un jongleur de cube, unique dans son genre. L'ensemble des spectateurs a été ravi de cette soirée.

La garderie innove

Pour ce début d'année 2023, nous avons lancé notre première mini-disco le vendredi 3 février. Les enfants ainsi que les parents ont pu se retrouver sur la piste de danse et autour d'un lunch. Les enfants ont hâte de pouvoir se remettre sur leur 31 l'année prochaine. Le 24 mars, en partenariat avec la commune lors de l'opération « nettoyons la nature », nous avons pu régaler les papilles avec notre vente de pizzas.

Comme vous le savez, l'association COPAIN COPINE est gérée par un bureau constitué de parents bénévoles. Les bonnes volontés sont toujours les bienvenues.



Nous remercions encore l'équipe d'animation pour le travail qu'elles font tout au long de l'année ainsi que les membres du bureau.

Nathalie JOLY, ex-présidente
Adeline PLATRE,
nouvelle présidente
Aurélie ECORCE, vice-présidente

#

LES FOULEES DU LOGIS, appel à bénévoles

Depuis 2022, l'organisation des Foulées du Logis est sous gestion de Conf'Anime qui gère plutôt la partie festive tandis qu'une commission constituée de bénévoles assure l'organisation sportive et les diverses démarches administratives, contacts partenaires, repérage et matérialisation des circuits... Afin que les membres de cette commission ne s'essouffent trop vite, il est souhaitable que le groupe reste

constitué d'une dizaine de personnes, ce qui nécessite que certains d'entre vous nous rejoignent avec l'envie de partager ses idées, ses compétences et de bons moments. Pour l'avenir des Foulées du Logis, nous comptons sur votre engagement.

Nous comptons également sur des bénévoles pour assurer la sécurité des coureurs le jour de la course, le 14 octobre, en tant que signaleur. Pour ces postes, 2 conditions, être

majeur et en possession du permis de conduire. Pour plus de renseignements, vous pouvez vous rapprocher de Denis CONVERT, Jean Paul BUELLET ou auprès du secrétariat de mairie, nous serons également présents au forum des associations le 3 septembre. Merci d'avance.

Denis et Jean Paul
pour le Comité des Foulées #

Sou des écoles

L'agenda du sou reste encore bien rempli pour cette année 2023.

Vous pouvez retrouver les dates de nos différentes manifestations dans le calendrier des fêtes communal.

Vente d'objets personnalisés, de plats et de plants, vide grenier et kermesse font partie des incontournables.

Les bénéfices permettent de financer des projets pour les classes de nos enfants ou des sorties scolaires.

Cette année, les maîtresses ont emmené les enfants aux grottes de Cerdon et au zoo de St Martin la Plaine. Ils ont également bénéficié d'intervenants en poterie et en musique.

Ces moments ont été très appréciés par les élèves.

Le sou a aussi pour philosophie de contribuer à rendre le village vivant grâce à des manifestations où parents et enfants peuvent se retrouver dans un moment convivial.

Merci à tous les bénévoles qui



mettent des étoiles dans les yeux de nos enfants et à vous tous qui participez à nos manifestations. Sans vous rien ne serait possible.

Pour leur plus grand bonheur, un grand nombre d'enfants partiront en classe découverte à l'automne prochain.

Le sou participera à hauteur de 100€ par élève (à jour de sa cotisation).

C'est pourquoi nous comptons sur vous tous pour continuer à faire vivre nos événements, pour eux, pour leurs

sourires.

Le sou cherche toujours de nouvelles recrues donc n'hésitez pas à vous rapprocher de notre présidente (Johanne Bacon 06 75 78 00 49) si vous êtes intéressés.

Flavie Michelin,
membre du bureau #

Nouveau à « La gym à Confrançon » !

Dès le 4 septembre, un cours de Pilates sera assuré par Sandra à la Salle des fêtes chaque lundi de 20h à 21h.

De plus, des stages ponctuels ouverts aux adhérents et non adhérents continueront à être proposés sur des thèmes variés (yoga, self défense, etc.).

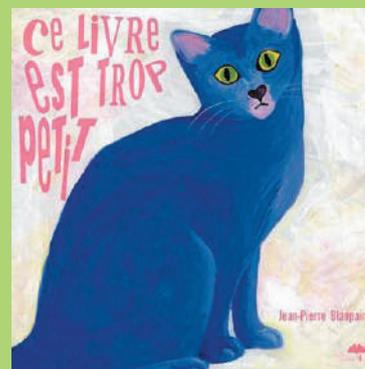
Pour toute information sur les activités que propose l'association, n'hésitez pas à consulter : <https://gymaconfrancon01.wixsite.com/gymconf>

le compte Facebook :

<https://www.facebook.com/gymaconfrancon>



Bibliothèque Opération 1^{ère} page



Votre enfant a moins de 3 ans ? Ce livre est pour lui !

Votre bibliothèque municipale est heureuse de remettre aux enfants de moins de 3 ans « Ce livre est trop petit » le livre Lauréat du Prix Graines de lecteurs 2022 catégorie « Petit lecteur », organisé par la Bibliothèque Départementale.

La remise de cet ouvrage aura lieu le samedi 14 octobre à la bibliothèque de Confrançon de 10h à 12h.

Ce sera l'occasion de profiter en famille de lectures animées par l'équipe de la bibliothèque.

#

Nouveautés sur les menus au restaurant scolaire

Les cantines sont soumises à de nouvelles normes régies par des lois, notamment « EGA-LIM » et « CLIMAT ET RESILIENCE » qui nous poussent à revoir certains aspects de notre fonctionnement et nous engageant à améliorer la qualité des repas servis pour nos enfants du RPI Confrançon-Curtafond.

Voici quelques informations concernant ces lois :

- Proposer une alimentation saine, de qualité et respectueuse du bien-être animal.
- Diminuer l'empreinte carbone et l'impact de nos consommations sur le climat. En clair : privilégier le local (régional, départemental) tout en respectant des normes de traçabilité et d'emballage, éviter les aliments transformés.
- Diminuer le gaspillage.
- Servir un menu végétarien par semaine pour diversifier les sources de protéines des enfants.
- Promouvoir l'éducation alimentaire des enfants.

Dans ce contexte, nos cantinières, que nous remercions, et nous, parents bénévoles de l'association, avons engagé depuis avril 2022 un travail sur les menus.

Ces derniers ont tous été revus pour favoriser un maximum l'utilisation de produits frais et de saisons et nos cuisinières utilisent beaucoup moins de produits transformés pour plus de plats faits-maison.

Nous avons également revu notre approvisionnement sur les produits commandés pour qu'ils répondent à ces nouvelles normes : nos fournisseurs se sont adaptés à ces nou-

velles exigences, tout en prenant en compte l'aspect du coût des matières premières.

Dans le même temps, nous travaillons sur une nouvelle mise en page des menus à la semaine où vous pourrez retrouver les informations concernant l'origine et les labels des produits utilisés.

Ce système est en cours de discussion car cela demande aux cantinières un effort d'harmonisation des produits achetés sur les deux sites et un changement de pratiques lors des commandes, internes au fonctionnement de l'association.

Nous profitons d'ailleurs de cet article pour vous dire que les menus sont affichés sur les portes des écoles et sur notre page Facebook « Restaurant scolaire Curtafond-Confrançon ».

Pour les années à venir, nous continuerons ce travail engagé sur les produits utilisés. De plus, l'association de parents bénévoles a pour projet de travailler avec les cantinières autour de l'éducation à l'alimentation et l'autonomie des enfants.

Afin de poursuivre cette amélioration de la qualité dans les deux cantines du RPI, nous sommes toujours à la recherche de bénévoles, parents d'élèves, pour intégrer l'association.

Ce service quotidien et important pour les parents que nous sommes doit perdurer.

Rejoignez-nous dès maintenant en nous contactant par téléphone au 06 45 15 20 45 (Coralie PERRET) ou au 06 66 24 22 52 (Audrey CURT) ou par mail : cantine.confrancon.curtafond@gmail.com.

Le bureau #



Directeur de publication : Jean Paul BUELLET, **Ont participé à ce numéro :** Jean Paul BUELLET, Jean-Luc FROMONT, Aurélie BETTEMBOURG, Régine BUET, Cyrille DUPUIT, Sylvaine MARTIN, Sébastien BORGET, Sylvie TRIPLET, Roseline MAGNIN, Nicolas MICHALET, **Maquette-Graphisme :** Bopsi Communication, **Impression :** COMIMPRESS, **Tirages :** 700 ex. Magazine adressé à l'ensemble des habitants. Papier issu des forêts gérées durablement.



Entretien des arbres en bordure des routes

En 2021, la commune a réalisé un gros travail d'élagage le long des routes, pour un montant supérieur à 10 000 €, se substituant au devoir des propriétaires riverains. Dès lors, il est important que chacun d'entre nous assume les tâches qui lui incombent. Nous vous remettons en mémoire l'arrêté ci-dessous :

Élagage ou abattage d'arbres (Arrêté municipal n° 20201201-01)

Les branches et racines des arbres et haies plantées en bordures des voies communales et des chemins

ruraux risquent de compromettre, lorsqu'elles avancent dans l'emprise de ces voies aussi bien la commodité et la sécurité de la circulation routière et piétonnière que la conservation même des voies, ainsi que la sécurité et la maintenance des réseaux aériens.

Il convient par ailleurs de faciliter le passage des véhicules de transport scolaire, d'incendie et de secours, de collecte des ordures ménagères et d'engins agricoles de grande hauteur. Les propriétaires d'arbres, arbustes, haies dont les branches compro-

mettent par leur contact avec les fils aériens, la sécurité des installations électriques, téléphoniques et de fibre optique sont tenus de procéder à leur élagage

Les riverains et propriétaires des voies et chemins doivent procéder à l'élagage des branches ou à l'abattage des arbres morts qui menacent de tomber. Faute d'exécution par les propriétaires riverains ou leurs représentants, la commune les obligera à effectuer l'élagage ou l'abattage par toutes les voies de droit.

Vente de bois de chauffage

Suite à des travaux d'élagage opérés sur différents sites de la commune, la municipalité souhaite faire bénéficier de ce bois de chauffage aux habitants de Confrançon. Les lots sont constitués de la façon suivante :

Lot n° 1, environ 6 stères de chênes (à fendre) et 2 d'Aulne ou communément appelé Verne.

Lot n° 2, environ 8 stères de chênes (à fendre).

Lot n° 3, environ 12 stères, la princi-

pale essence étant du Frêne.

La vente se fera par soumission sous pli cacheté.

Les offres s'effectuent sur papier libre, sur lequel doivent figurer :

- Le nom, prénom, adresse et n° de téléphone du soumissionnaire.
- Le n° du lot.
- Le montant proposé pour le lot choisi.

Si le soumissionnaire est intéressé par plusieurs lots, il établit un document

pour chaque lot souhaité.

Les offres sont à déposer en mairie au plus tard le 29 juillet à 18h, l'ouverture des plis s'effectuera dès la clôture des dépôts (29 juillet à 18h) en présence d'élus désignés en conseil municipal et des soumissionnaires disponibles, la présence n'est pas indispensable, chaque lot sera attribué au plus offrant, en cas de montant identique, il sera effectué un tirage au sort.

Les lots sont visibles après RDV pris en mairie au 04 74 30 27 38.

Résidus de tonte interdits dans les déchèteries

Depuis le 1^{er} juin 2023, les déchèteries de Grand Bourg Agglomération n'acceptent plus l'herbe issue de la tonte des pelouses. Nous sommes invités à changer notre regard sur cette herbe et ne plus la considérer comme un déchet, mais comme une ressource : composée à 80 % d'eau, elle se dégrade rapidement et peut rendre de nombreux services pour contribuer à un cadre de vie plus vert.

Quelles solutions alternatives ?

Tondre oui, mais pas forcément partout, ni à la même fréquence. L'herbe

peut être laissée plus haute dans les endroits plus éloignés de la maison, autour des vergers par exemple. Ces espaces favoriseront en plus la biodiversité.

Le mulching : Cette pratique consiste à tondre sans ramasser. La couche d'herbe forme une protection contre la sécheresse et enrichit le sol en le fertilisant naturellement.

Le paillage : Au pied des plantes du potager, des arbustes ou des massifs, la tonte a plus d'un atout : elle nourrit la terre, réduit le développement des herbes indésirables, maintient l'humidité et évite l'arrosage. Elle peut être

déposée fraîche sur une épaisseur de 2 centimètres. Au-delà, il est préférable de la faire sécher avant.

Le compostage : En petites quantités, la tonte peut être un élément introduit dans le composteur.

Et les autres végétaux ? Branchages, feuilles mortes et produits issus de la taille des haies sont toujours collectés dans les déchèteries.

Des questions ? Besoin d'un composteur, de conseils ?

Direction gestion des déchets :

- 0 800 86 10 96 (appel gratuit)
- infodechets@grandbourg.fr
- www.grandbourg.fr

#

Nuisances sonores

La lutte contre les bruits de voisinage fait l'objet d'un arrêté préfectoral qui stipule qu'aucun bruit particulier ne doit par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme dans un lieu public ou privé, de jour comme de nuit.

Rappel :

- Pour les activités industrielles, artisanales, commerciales et agricoles, toutes précautions doivent être prises pour ne pas occasionner de gêne pour le voisinage entre 20h et 7h et les dimanches et jours fériés.
- Pour les particuliers, il est interdit, de jour comme de nuit, de laisser aboyer, hurler, ou gémir de façon répétée ou prolongée un ou des chiens dans un logement, sur un balcon dans la cour ou un jardin.
- Les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils bruyants ne sont autorisés que de

8h à 12h et de 14h à 19h30 les jours ouvrables, les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h et les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

Et sur les véhicules

L'article R318-3 du code de la route stipule que les véhicules à moteur ne doivent pas émettre de bruits susceptibles de causer une gêne aux usagers de la route ou aux riverains. Les sanctions prévues par la loi sont une amende de 135 euros pour toute émission de bruits susceptibles de causer une gêne aux autres usagers de la route ou aux riverains, une amende de 11 euros en cas d'utilisation d'un pot d'échappement non homologué et l'immobilisation du véhicule. #

Brûlage des déchets

Il est rappelé que le brûlage des déchets, à l'air libre ou en incinérateur individuel est strictement interdit. Ces déchets doivent être acheminés en déchetterie ou en centre de collecte.

En effet, le brûlage dégage des substances toxiques pour les êtres humains et l'environnement (des particules fines notamment). La personne qui brûle des déchets à l'air libre peut être punie d'une amende de 450 €.

Si ses voisins sont incommodés par les odeurs, ils peuvent par ailleurs engager sa responsabilité pour nuisances olfactives.

Nouveaux horaires de la déchèterie de Polliat

A partir du 1^{er} juillet :

Horaires d'été du 1/07 au 31/08 : Lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi de 7h à 13h

Horaires d'hiver du 1/09 au 30/06 : Lundi, mardi, mercredi, vendredi : 9h-12h / 14h-18h et samedi : 8h-12h / 14h-18h



Nettoyons la nature à Confrançon, 25 mars 2023



Accès à la Plaine Tonique

Grand Bourg Agglomération donne à nouveau la possibilité à tous les habitants du territoire de bénéficier d'un accès gratuit à la plage de La Plaine Tonique. La carte d'accès 2023 est proposée depuis le 21 mai moyennant 5€ correspondant aux frais d'établissement. L'entrée au centre aquatique Carré Tonique, les activités nautiques et sportives restent payantes.

Un seul lieu de retrait : l'accueil de La Plaine Tonique du lundi au dimanche de 10h à 12h et de 14h à 17h. Pour se voir délivrer la carte : présentation d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois, fourniture d'une photo d'identité, paiement de 5€. Pour les enfants : présenter un livret de famille. Les moins de 3 ans n'ont pas besoin de carte puisque l'entrée est gratuite pour eux.

Renseignements

Camping **** et Base de loisirs La Plaine Tonique

Tél : 04 74 30 80 52.

contact@laplainetonique.com

www.laplainetonique.com

Repas gourmand du CCAS

Le CCAS, Centre Communal d'Action Sociale est heureux de vous inviter au traditionnel repas qui aura lieu à la Salle des fêtes de Confrançon le dimanche 26 novembre 2023 à 12 h. Ce repas est offert aux personnes âgées de 70 ans et plus.

Les conjoints et membres du Club sont les bienvenus moyennant une participation financière.

Une animation sera assurée, vos chants et danses agrémenteront cette journée conviviale.

Inscrivez-vous à l'aide du coupon ci-contre, à déposer dans la boîte aux lettres de la mairie ou en téléphonant à Joëlle Taboulot au 04 74 50 89 46 ou au 06 19 50 24 23 avant le 3 novembre 2023.

Coupon Réponse

Coupon à déposer dans la boîte aux lettres de la mairie ou à retourner à Joëlle TABOULOT

Nom : Prénom :

Nom : Prénom :

participera (ront) au repas du dimanche 26 novembre 2023.

Sur demande de votre part, le transport aller et retour peut être assuré par les membres du CCAS.